

Image not found or type unknown



Casser un testament et deshéritage d'une nièce

Par **matchrico**, le **22/05/2013 à 21:33**

[fluo]bonjour[/fluo]

peut-on casser un testament

peut-on déshériter une nièce (fille de ma sœur décédée)

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/05/2013 à 07:33**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Lag0**, le **23/05/2013 à 07:54**

Bonjour,

Vous donnez peu de détails...

Etes-vous le rédacteur de ce testament ? Si oui, tant que vous êtes vivant, vous pouvez le modifier.

Une nièce étant héritier de 2ème ordre, elle n'héritera qu'en l'absence d'héritier de premier ordre (enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant).

Par **matchrico**, le **23/05/2013 à 09:35**

Bonjour,

mon épouse vient d'apprendre que son frère hérite de la totalité du patrimoine de son oncle décédé. Nous voudrions savoir si on peut déshériter totalement une nièce, et si nous pouvons contester ce testament.

merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **23/05/2013 à 13:20**

D'accord, la réponse est oui. Une nièce n'est pas héritier réservataire, elle n'hérite donc automatiquement qu'en l'absence d'héritier de 1er ordre et s'il n'y a pas de testament.

Par testament, seuls les héritiers réservataires ne peuvent pas être privés de leur part (donc les descendants et conjoint survivant), les autres héritiers potentiels peuvent être privé de tout héritage.